

# SYNDICAT NATIONAUX DE L'INSEE

**CGT - CFDT - FO - SNADIGE CGC - UGA CGC**

IMPOSONS POUR LES TRAVAUX D'ÉTUDES DE L'INSEE DES RÈGLES QUI :  
ORGANISENT LE PLURALISME  
GARANTISSENT L'INDÉPENDANCE  
CONTRIBUENT AU DÉBAT PUBLIC SUR LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Il est naturel et positif que l'INSEE publie des travaux d'études laissant aux auteurs la plus grande liberté quant au contenu de leur recherche. Cependant, particulièrement lorsque ces travaux abordent des sujets d'actualité pour lesquels des débats sociaux importants ont lieu, il est impératif de prendre certaines précautions pour que le contenu de ces études n'affecte pas la crédibilité et le positionnement d'indépendance de l'INSEE.

Or la direction de l'INSEE, malgré les mises en garde préalables y compris celles émanant d'une partie de la hiérarchie, a décidé de publier fin juin dans Economie et Statistique, sans fournir d'autres études apportant la pluralité des points de vue, un article partisan sur les causes du "non-emploi", signé par MM. Laroque et Salanié. Elle l'a fait de telle façon que l'article a pu être mis en avant pour des jugements péremptaires sur les chômeurs, les 35 heures, l'existence et le niveau du SMIC.

Par une lettre ouverte au Directeur général de l'INSEE, la CFDT, la CGT, FO et l'UGA ont exprimé leur préoccupation quant au coup important porté à la crédibilité de l'INSEE et à son indépendance. Ils ont demandé que l'INSEE fasse savoir que la publication faite dans ces conditions avait été une erreur :

- **Erreur de faire paraître une étude aussi partielle (elle travaille sur une partie du problème) sans prendre plus de précautions de présentation. Non seulement le texte et le « chapeau » de l'article comportent des phrases inutilement provocantes, mais, plus gravement, ils ne sont balancés par aucune référence à d'autres publications sur le même sujet. Il semble à tout le moins que, par exemple sur la « sortie du RMI », des Insee Première pouvaient être mentionnés.**
- **Erreur dans le choix de la période de parution, le débat autour de l'UNEDIC étant loin d'être refroidi. Les commentaires des journaux l'ont bien montré.**

## **NOUS CONSTATONS QUE LE DÉBAT INDUIT PAR CETTE PUBLICATION FRAGILISE L'INSEE**

M. Salanié est intervenu systématiquement dans les médias et pas seulement en défense de l'article. En réponse aux questions des journalistes, il s'est autorisé à accuser les organisations syndicales de « raidissement politique ».

On est fondé à penser qu'il n'a pu faire une telle annonce sans être mandaté par la direction, comme on est fondé à penser qu'il l'a été pour l'ensemble de ses interventions. Tous ceux qui ont pu avoir un jour à entrer en contact avec les médias savent la somme de précautions qu'on leur demande de prendre pour éviter tout dérapage médiatique.

La direction de l'INSEE semble donc avoir choisi d'assumer et de soutenir le contenu même de l'article de MM. Laroque et Salanié vis à vis des médias ; ou alors elle est devenue tout à coup bien imprudente et bien inconséquente. Elle ne s'y prendrait pas autrement si elle souhaitait être au centre d'un débat directement politique.

Enfin c'est par une annonce au journal « Les Échos » que la Direction a informé le personnel de l'Institut que l'expression de l'INSEE sur ces sujets économiques et sociaux chauds que sont les minima sociaux, le SMIC et les demandeurs d'emploi fera l'objet d'une discussion lors du CTP du 12 septembre.

### **POUR ASSURER L'OBJECTIVITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'INSEE, DES MESURES INSTITUTIONNELLES GARANTISSANT LA PLURALITÉ DES ÉTUDES S'IMPOSENT.**

La première mesure est qu'un programme annuel des études soit établi et porté à la connaissance de tous.

Nous suggérons de plus la mise en place d'un « Conseil des Études », composé de responsables et d'experts de l'INSEE, mais venant aussi du monde universitaire, associatif et syndical, avec une garantie de pluralité égale à celle du Conseil d'Analyse Économique (qui a été mis en place par le Premier ministre). Il aurait pour mission essentielle de s'exprimer sur le programme d'études et sur la façon d'assurer une pluralité d'approches dans les publications. Les discussions du « Conseil » seraient rendues publiques, de façon à assurer la transparence sur les avis recueillis par l'INSEE.

Nous suggérons également, là encore en nous inspirant du Conseil d'Analyse Économique, que les études à caractère de recherche, publiées dans Économie et Statistique soient accompagnées d'une contre analyse ou d'un commentaire rédigé par un expert étranger au dossier, susceptible de porter un jugement objectif et argumenté et, le cas échéant, d'en souligner les limites. La qualité et la richesse des études s'en trouveraient sans aucun doute augmentées.

**Nous attendons que la direction nous invite à débattre de ces propositions.**

Paris, le 4 septembre 2000